



AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE 1 poste à pourvoir



Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-748 du 27 juin 2011 portant statuts particuliers des corps des personnels médico-techniques de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 20 décembre 1989 fixant la composition du jury et les modalités du concours sur titres permettant l'accès au corps de technicien de laboratoire,

ARTICLE 1 : LIEU ET NOMBRE DE POSTE A POURVOIR

Un concours sur titres pour l'accès au grade de **technicien de laboratoire médical** de la fonction publique hospitalière est organisé au Centre Hospitalier de La Ciotat en vue de pourvoir **1 poste**.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent être titulaires du diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical soit d'une autorisation d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical.

ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font exclusivement par dossier qui doit être retiré au secrétariat de la Direction des Ressources Humaines ou téléchargé sur le site Internet du Centre Hospitalier de la Ciotat.

A l'appui de leur dossier de candidature, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- 1) Une lettre de candidature exposant le projet professionnel du candidat,
- 2) Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi,
- 3) Une copie des diplômes, titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire,
- 4) Une copie de la carte nationale d'identité française recto-verso ou du passeport,
- 5) Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
- 6) Le cas échéant, un état signalétique des services publics,
- 7) Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3).

Le dossier de candidature ainsi que les documents à fournir doivent être adressés en **3 exemplaires** par courrier à :

Direction des Ressources Humaines
Centre Hospitalier de La Ciotat
70, boulevard Lamartine
BP 150 – 13708 LA CIOTAT Cedex

ARTICLE 4 : CLÔTURE DES DEMANDES D'ADMISSION

Les candidatures doivent être adressées **au plus tard le 14 novembre 2022 inclus**, (cachet de la Poste faisant foi).

Le présent avis est affiché dans les locaux de l'Etablissement, dans ceux de l'ARS PACA et de la Préfecture des Bouches du Rhône. Il est, également, publié sur les sites internet de l'établissement et sur le site internet de l'ARS PACA.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT DU CONCOURS

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- la possession du titre de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale;
- l'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné par le concours.

Le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.
Cette liste sera affichée dans les locaux de la Direction des Ressources Humaines.

La Ciotat, le 14 septembre 2022

Diffusion Générale

